Questions orales

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous en sommes encore au stade exploratoire. Je tiens à ce que le processus évolue de façon équitable pour tous.

M. Hees: Vous savez ne rien dire de façon bien attrayante.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ DE NÉGOCIATION D'UN ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES DU PLATEAU CONTINENTAL

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu la pénurie d'approvisionnements en énergie et la nécessité de mettre en valeur les réserves de pétrole et de gaz au large de nos côtes, le ministre a-t-il l'intention d'avoir des entretiens spéciaux avec son homologue américain en vue d'établir les droits de propriété ou encore de conclure une entente pratique sur les ressources qui existent peut-être sur le banc Georges ou le plateau continental au large de la Nouvelle-Écosse, région encore mal définie, qui fait l'objet de revendications de la part du Canada et des États-Unis?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne projette pas d'entretiens à cette fin.

LES TRANSPORTS

LE RAPPORT DESJARDINS—LA DÉCISION QUANT À L'APPLICATION—LE PROJET DE MODIFICATION DU STATUT DE L'AUTORITÉ DE PILOTAGE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une courte question à poser au ministre des Transports au sujet du rapport Desjardins sur le pilotage. A-t-il oublié que le 10 octobre 1974, il a signé un arrêté approuvant le rapport Desjardins, alors que le 17 octobre, au comité, et plus tard à la Chambre, il a laissé entendre que la décision finale n'était pas prise. Je voudrais aussi savoir s'il projette de modifier bientôt, presque de son propre chef, les pouvoirs et le statut de l'autorité de pilotage.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai évité jusqu'à présent de répondre à la publicité mensongère et calomnieuse du député de Central Nova qui a fait l'interprétation des choses qui ont été dites au comité. Je dis simplement qu'il n'y a aucune contradiction entre ce que j'ai dit le 10 octobre et ce que j'ai dit un peu plus tard devant le comité. Comme je l'ai dit le 10 octobre, trois documents sont en jeu dans cette déclaration: le communiqué de presse, le règlement, et ensuite le rapport lui-même. Or, le 10 octobre, j'ai dit que je croyais avoir signé le communiqué de presse. C'est d'ailleurs très clair, monsieur l'Orateur, voici la réponse que je donnais:

[Traduction]

Vous savez que j'ai reçu le rapport Desjardins et que nous avons publié un communiqué à la presse à ce sujet sur l'utilisation des langues sur les navires dans le fleuve Saint-Laurent. [Français]

Et plus tard, à la date qu'il mentionne, après avoir vérifié, je me suis aperçu que nous n'avions pas publié ce communiqué, et je l'ai corrigé moi-même devant le comité. La question de M. MacKay était la suivante:

[Traduction]

M. MacKay: Avez-vous dit, lors du premier tour de questions, que vous aviez publié ou que vous avez fait quelque déclaration publique sur le rapport Desjardins, ou est-ce que j'ai mal compris?

Ma réponse fut la suivante:

M. MARCHAND (LANGELIER): Je pense que j'ai dit cela. J'aimerais le vérifier. Nous n'avons pas publié un communiqué?

(1440)

[Français]

Alors, j'ai apporté la correction devant le comité, et M. Stoner, le sous-ministre, a répété:

[Traduction]

Le rapport n'a pas été publié. En réalité, nous n'avons pas fait de rapport sur la question.

Et j'ai repris:

Je me trompais donc. Je ne l'ai pas fait.

Veuillez m'excuser.

Je l'ai fait de moi-même, monsieur l'Orateur; c'est peutêtre le genre de chose que certains députés d'en face n'auraient pas le courage de faire, mais je l'ai fait...

Des voix: Bravo!

M. Clark (Rocky Mountain): L'ennui, c'est que c'est tout ce que vous avez fait.

M. Marchand (Langelier): Après quoi, il a réclamé le rapport Desjardins et je l'ai déposé et il l'a reçu. Je lui ai d'abord envoyé le rapport, puis j'ai dit avoir signé les règlements, mais non le communiqué. Ainsi, les documents publics circulant parmi tous les députés . . .

Une voix: Marchand a menti à la Chambre.

Une voix: Vous lisez les journaux.

Une voix: Encore?

M. Marchand (Langelier): J'ai toujours cru que le député de Central Nova était honnête. Je continue de le croire, mais je pense qu'il est allé un peu loin dans cette histoire.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse. J'aimerais revenir sur le sujet à la première occasion, lors du débat d'ajournement, et poursuivre cette discussion avec lui.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ADAC—DEMANDE D'EXPOSÉ DES COÛTS

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre brève question pour le ministre des Transports. Je veux parler de sa déclaration consignée au hansard du 23 octobre, selon laquelle le président de CP Air a grossi exagérément les coûts de l'ADAC de 125 millions de dollars. Étant donné le poste 84 du rapport de l'Auditeur général du 31 mars 1973, qui signale que les coûts de l'ADAC et les engagements de la Couronne immédiatement identifiables étaient, à cette date-là, de 118 millions et demi de dollars, le ministre est-il arrivé maintenant à